



ONICL



## COMMUNIQUE

Dans le cadre du suivi de l'approvisionnement du marché en céréales, en légumineuses et leurs dérivés, il a été tenu en date du 20 et 28 2023 février, une réunion de concertation sous la présidence de Mr le Directeur de l'Office National Professionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) avec les représentants de l'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC). Cette réunion a été consacrée à l'intervention des provendiers dans l'achat du blé tendre et du blé dur de production nationale pour la fabrication des aliments composés destinés à l'alimentation animale.

Les représentant de l'ONICL ont rappelé les différentes mesures prises par le Gouvernement pour assurer un approvisionnement régulier du pays en cette céréale à même de garantir un stock suffisant et des prix abordables. À ce titre :

- Tenant compte de la faible production locale de blé tendre et de blé dur, au titre de la récolte 2022 ;
- Et afin de garantir un approvisionnement normal des marchés de proximité (souks et rahba) en blé tendre et blé dur de production locale.

Il a été convenu avec l'Association des Fabricants d'Aliments Composés de l'abstention des unités de fabrication d'aliments composés d'acheter le blé tendre et le blé dur de production locale durant la période allant du mois de mars au mois de mai 2023.

Par ailleurs, il a été, également, convenu d'arrêter les conditions d'achats par les unités de fabrication des aliments composés des blés dans le cadre d'une circulaire en cours de publication par l'ONICL.

